

AVIS DE LA STICODEVAM

Paiement d'annuités

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« CIL 2005/1 »

La STICODEVAM informe ses adhérents que la mise en paiement de la deuxième échéance de l'emprunt obligataire « CIL 2005/1 » aura lieu à la date comptable du **lundi 15 octobre 2007** comme suit :

- CIL 2005/1 TF, code ISIN : **TN0004201026**, annuité unitaire nette: **5,600 DT.**
- CIL 2005/1 TV, code ISIN : **TN0004201034**, annuité unitaire nette: **5,201 DT.**

Le règlement sera effectué par la STICODEVAM via la compensation interbancaire à la Banque Centrale de Tunisie. L'état de dénouement espèces, disponible sur l'Espace Adhérents la veille du règlement à partir de 15h indiquera, à chaque teneur de comptes, le montant du remboursement lui revenant conformément à ses avoirs en STICODEVAM.